

LES DIFFERENTS MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE A CESTAS :

1. L'ACCUEIL COLLECTIF :

Tarif horaire en fonction des ressources N-2 et du nombre d'enfants à charge (comprenant la fourniture du repas et des couches)

- **Multi-Accueil les Bébé Copains** : AU BOURG (Avenue du Maréchal Juin)

Crèche associative à gestion parentale.

Ouvert de 8h à 18h du lundi au vendredi – FERME la moitié des vacances scolaires – Capacité d'accueil de 16 enfants

Contrat en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence.

- **Multi-Accueil Les Bons P'tits Diables** : AU BOURG (Route de Fourc)

Crèche associative à gestion parentale.

Ouvert de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi – FERMÉ 3 semaines en Aout, 1 semaine à Noël et 1 semaine aux vacances d'avril / Capacité d'accueil 20 enfants.

Contrat en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence, de 1 à 5 jours par semaine

- **Multi-Accueil Les P'tits Futés** : A GAZINET (Chemin de Chantebois)

Crèche associative à gestion parentale.

Ouvert de 7h45 à 18h45 du lundi au vendredi – FERMÉ 3 semaines en Aout, 1 semaine à Noël et 1 semaine aux vacances d'avril / Capacité d'accueil 20 enfants

Contrat en accueil régulier, occasionnel ou régulier de 1 à 5 jours par semaine

- **Micro-crèche Pas à Pas** : A GAZINET (allée du Gart)

Micro-crèche municipale (**couches non fournies**)

Ouvert de 7h à 19h du lundi au vendredi – FERMÉ 3 semaines en Aout, 1 semaine à Noël et 1 semaine au printemps / Capacité d'accueil 9 enfants.

Contrat en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence.

2. L'ACCUEIL FAMILIAL :

La Crèche Familiale : assistantes maternelles employées par la Mairie sur les quartiers BOURG, REJOUIT ET GAZINET.

Service d'accueil municipal.

Accueil entre 7h30 et 18h30 sur une amplitude maximum de 10h/jour, du lundi au vendredi.

Capacité d'accueil 24 enfants.

Assistants maternelles agréées pour l'accueil de 2 à 4 enfants à leur domicile.

Tarif horaire en fonction des ressources N-2 et du nombre d'enfants à charge (comprenant la fourniture du repas).

Contrat en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence.

3. L'ACCUEIL INDIVIDUEL :

Les assistantes maternelles salariées par un parent employeur : TOUS QUARTIERS

Assistants maternelles agréées par la PMI, pour l'accueil simultané de 1 à 4 enfants à leurs domiciles.

Les assistantes maternelles peuvent participer librement aux différentes animations ou formations proposées par le Relais Petite Enfance (RPE) avec l'accord des familles.

Liste des assistantes maternelles agréées transmise par le Relais Petite Enfance (RPE) ou par la PMI de Gradignan.

Tarif horaire pouvant varier entre professionnelles + indemnités (entretien, nourriture) + congés payés.

Aide mensuelle versée par la CAF aux parents employeurs = CMG (complément libre choix mode de garde).

Les parents sont employeurs et bénéficient d'une aide spécifique de la CAF : le Complément de libre choix de Mode de Garde (différents forfaits en fonction des ressources familiales N-2, du nombre d'enfants à charge et majorations possibles dans certains cas) ainsi que la prise en charge des charges patronales.